

François DE RUGY

Député de Loire-Atlantique

Président de l'Assemblée nationale

Gérard COLLOMB

Ministre de l'Intérieur

Place Beauvau

75800 PARIS cedex 08

Nantes, le 25 septembre 2017

Objet : mesures de sécurité dans les transports en commun

Ref : FdR_25092017_588

Copies à :

Johanna ROLLAND, Présidente de Nantes Métropole

Pascal BOLO, Président de la SEMITAN

Monsieur le Ministre, *Cheer Gerard,*

J'ai reçu à Nantes, dans ma circonscription, une délégation des agents de la Société d'économie mixte des transports en commun de l'agglomération nantaise (SEMITAN), syndiqués et non syndiqués.

Les 10 et 11 août derniers, des conducteurs se sont à nouveau fait agresser physiquement. En effet, ces violences se produisent de plus en plus fréquemment (coups, jets d'urine, injures...). Les agents de la SEMITAN s'inquiètent de la montée de ces violences et de l'insécurité grandissante qu'ils ressentent, ainsi que les usagers, dans les transports en commun.

La délégation a été reçue par Nicole KLEIN, Préfète de Loire Atlantique, en présence de la Présidente de Nantes Métropole, du Procureur de la République, de la Police Nationale et de la direction de la SEMITAN. Parmi les mesures annoncées figurent la présence de trente-quatre policiers supplémentaires pendant une semaine (du 1er au 9 septembre), le renforcement des effectifs de prévention de la SEMITAN, ainsi que l'installation de caméras de vidéo-protection qui viendront compléter le dispositif actuel.

Pour les agents, ces mesures sont insuffisantes. Ils font le constat que les actions conjointes avec la police nationale et municipale ont montré leur efficacité avec des arrestations liées à des violences et au trafic de stupéfiants sur le réseau. Aussi, ils demandent que ces actions soient reconduites régulièrement.

Concernant les contrôleurs, ils demandent l'application de la loi SAVARY du 9 mars 2016, qui exposera le fraudeur au "délit de soustraction à relevé d'identité", passible de deux mois de prison et de 7500 euros d'amende. Selon cette loi, tout utilisateur des transports publics devra pouvoir justifier de son identité et en cas de fuite, le contrôleur sera autorisé à l'immobiliser en attendant l'arrivée d'un policier.

En appliquant cette loi, plus de pouvoirs seront donnés aux contrôleurs qui aujourd'hui sont dépassés par les situations d'agressions.

La SEMITAN dispose aujourd'hui de soixante agents de prévention, effectif qui doit être porté à soixante-dix équivalent temps plein.

A Nantes, quatorze agents de la police Nationale sont affectés au réseau SEMITAN sans que cela soit leur mission exclusive.

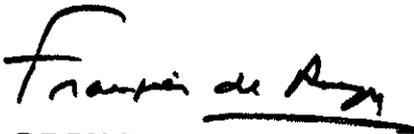
De la discussion avec les conducteurs et contrôleurs de la SEMITAN, il apparaît nettement qu'il serait souhaitable que tout ou partie de ses effectifs soient réorientés vers de véritables missions de sécurisation du réseau de transports urbains, de ses agents, et de ses utilisateurs.

Le ministère de l'Intérieur est-il prêt à s'engager en coordination avec les collectivités locales dans le soutien à la création d'une véritable "police" des transports comme il en existe à la SNCF et à la RATP, assurée conjointement par la police Nationale et les sociétés de transports urbains là où le besoin s'en fait sentir?

Cela permettrait de renforcer la sécurité à coût constant pour l'État et les collectivités locales par une répartition claire des compétences et une bonne coordination.

Je vous remercie par avance, Monsieur le Ministre, de me faire connaître votre position sur cette proposition concrète pour la sécurité sur nos réseaux de transports urbains, sujet de préoccupation croissante, d'autant plus que la fréquentation de beaucoup de réseaux est en constante augmentation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bien cordialement, 
François DE RUGY